

## **APPEL A PROJETS**

### **Actions collectives de remobilisation sociale à destination des bénéficiaires du RSA**

Les dossiers de réponse à l'appel à projet doivent être impérativement envoyés pour le 30 juin 2024 (délai de rigueur). Il devra être accompagné du projet descriptif détaillé, des moyens humains mobilisés et du plan de financement.

Le Département de la Manche s'associe aux démarches de simplification administratives portées par l'Etat. Les modalités de réponse à cet appel à projets sont dématérialisées : "demarches-simplifiees.fr"

Tout projet qui serait déposé par un autre canal sera déclaré comme non recevable.

La réponse à l'appel à projets est à déposer via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-pacte-local-des-solidarites-manche>

A compter du 30 juin 2024, plus aucune demande ne pourra être saisie.

### **OBJET DE L'APPEL A PROJETS**

Favoriser l'autonomie sociale et le développement du pouvoir d'agir dans les parcours d'insertion en déployant des groupes ressources de bénéficiaires du RSA.

### **PREAMBULE**

Le Département de la Manche a intégré depuis mars 2024 les territoires pilote de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA et vient de signer le pacte local des solidarités en préfiguration également de la loi plein emploi.

Accompagnant plus de 7500 bénéficiaires du RSA sur tout le secteur départemental, le Département a fait le choix d'axer l'expérimentation de l'accompagnement rénové sur le territoire du Sud-Manche au regard de ses caractéristiques. Ce sont donc plus de 2000 bénéficiaires qui sont concernés par cet accompagnement rénové.

Des professionnels de l'accompagnement, appelés référents RSA, accompagnent les bénéficiaires tout au long de leur parcours d'insertion. Des actions et dispositifs sont mis en place et peuvent être mobilisés à tout moment afin de permettre à la personne accompagnée de bénéficier d'un parcours dynamique d'insertion.



Dans ce contexte, le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) traduit la politique du Département en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion.

Le Pacte Territorial Insertion-Emploi (PTIE) traduit quant à lui, la volonté forte des principaux acteurs de l'insertion et de l'emploi de la Manche, de développer des actions innovantes au bénéfice des publics bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Par ailleurs, à la demande du Département, l'Université de Caen a réalisé une étude sociologique sur les personnes au RSA. L'une des recommandations porte particulièrement sur la nécessité de proposer des temps collectifs pour engager les personnes dans un parcours d'insertion dynamique.

Ces actions s'inscrivent dans le Pacte Local des Solidarités et du réseau pour l'emploi.

*Ces documents sont accessibles sur [Manche.fr](http://Manche.fr).*

## **PUBLIC CIBLE**

Les bénéficiaires du RSA inscrits dans le dispositif RSA depuis plus de 2 ans sur le territoire pilote (Sud-Manche).

Des groupes de 6 à 8 personnes seront constituées.

La durée de l'accompagnement collectif devra être court, jalonné d'étapes collectives et individuelles en lien avec des objectifs.

Entre 10 et 13 groupes seront formés afin de faire bénéficier cette action à 80 voire 100 usagers.

## **OBJECTIFS DU DEPARTEMENT**

Certains bénéficiaires du RSA peuvent vivre un isolement social engendrant parfois une perte d'identité et d'égalité dans la société. Cela engendre de fait des phénomènes de repli, de dépréciation de soi et donc une difficulté à s'inscrire dans un parcours d'insertion.

C'est pourquoi le Département souhaite engager des accompagnements collectifs permettant de renforcer le tissu social proche des bénéficiaires.

L'action se tiendra du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2025.

Les objectifs du Département sont les suivants :

- Remobiliser les bénéficiaires du RSA de plus de 2 ans en priorité dans leur parcours d'insertion en lien avec leurs besoins.
- Favoriser une dynamique d'auto-détermination au travers d'un collectif de bénéficiaires du RSA dans la construction de leur parcours.
  
- Favoriser l'autonomie sociale des bénéficiaires du RSA pour leur permettre de repérer leurs ressources environnementales.
- Reconstruire et valoriser les potentiels des bénéficiaires du RSA au travers d'une démarche active et centrée sur le repositionnement des bénéficiaires du RSA comme acteurs de parcours.
- Développer l'inter-échange comme vecteur de mobilisation et partage collectif en faveur de la construction de parcours thématique (santé, sport, culture, logement, bien-être, mobilité, expérience professionnelle...) en lien avec les besoins exprimés.

## **1. L'action**

L'action proposée portera sur :

- La remobilisation sociale
- L'amélioration de l'estime de soi
- La valorisation de la capacité à agir
- La rupture de l'isolement

Le groupe de bénéficiaire devra être accompagné pour favoriser la force de proposition et la définition de leur parcours ainsi que les actions à y associer.

La notion d'engagement autour d'un projet collectif est primordiale, chaque bénéficiaire s'inscrira dans un collectif (ateliers collectifs, régularité...).

Les parcours de chacun seront définis en appui sur les ressources locales, les dispositifs et actions existants. Il sera nécessaire de faire le lien avec le réseau territorial actuel.

Cette action nécessite de favoriser une dynamique participative, bienveillante et où le projet de parcours émane du groupe d'utilisateurs sur lequel il s'auto-positionne.

L'action devra être valorisée via des actions de communication.

Cette action s'inscrira pleinement dans le contrat d'engagement réciproque et dans les heures d'activité à dispenser.

La structure retenue devra utiliser le système d'information Worldline - parcours solidarités - pour les prescriptions dématérialisées.

Il est attendu du porteur de projet, une communication auprès des référents RSA sur l'avancée du parcours de chaque bénéficiaire ainsi qu'un rapport final précisant les préconisations en termes de solutions et de suites.

## **2. Modalités de mise en œuvre du projet et financement**

### ***Mise en œuvre***

Chaque porteur de projet peut se porter candidat, étant ou non associé à d'autres partenaires. La structure s'engage à favoriser un fonctionnement de l'action permettant aux bénéficiaires du RSA du territoire pilote (Sud-Manche) de se réunir de façon régulière avec un rythme d'ateliers défini.

Il est attendu que la structure présente les diverses modalités :

- Rythme des ateliers (calendrier prévisionnel)
  - Actions établies dans le temps sur des durées courtes avec projection de temps en autonomie du groupe
- Animations proposées
- Lien avec le réseau territorial

### ***Financement***

Le financement de ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Pacte Local des Solidarités.

Les dépenses prises en considération dans le calcul de la participation financière du Département (dépenses éligibles) correspondent aux coûts directs (dépenses de personnel et charges de structure) liés exclusivement à la réalisation de l'action. Ces coûts sont à préciser dans la demande de financement et à justifier au moment du bilan de l'opération.

Les dépenses liées à l'investissement ne sont pas éligibles.

Le financement de l'opération fera l'objet de la signature d'une convention entre le porteur de projet et le Département de la Manche.

## **3. Suivi et évaluation de l'action**

La structure retenue dans le cadre de cet appel à projets devra produire des documents à la Direction de l'Insertion et de l'Emploi pour assurer le suivi de l'action ainsi que son

évaluation (tableaux de bord des ateliers, statistiques, listing...). La liste des documents à fournir sera intégrée dans la convention pour la structure retenue.

L'action fera l'objet d'une évaluation pour examiner son efficience, au regard des indicateurs mentionnés dans le cadre de la convention.

### **CRITERES DE SÉLECTION**

Le Département portera une attention particulière sur :

- L'expertise de la structure dans l'accompagnement collectif
- Les méthodes d'accompagnement proposées ainsi que les outils permettant une gestion administrative la plus efficiente possible
- Le caractère participatif proposé, l'engagement du bénéficiaire dans son parcours
- La qualité de la démarche projet : plan d'action clairement identifié et cohérent, résultats clairement identifiés, identification des indicateurs de réussite du projet
- La viabilité du modèle économique : moyens humains et matériels permettant la bonne réalisation du projet, sur la base d'un budget sincère et justifié dans sa réalisation
- La méthode d'évaluation et le reporting des données globales et de suivi des usagers qui lui seront orientés